

## LISTE DES PIÈCES ET RENSEIGNEMENTS SUCCESSIONS

### DEPARTEMENT DROIT DE LA FAMILLE ET STRATEGIE PATRIMONIALE

En vue de faciliter la constitution du dossier, vous trouverez ci-après la liste des documents à réunir et à nous remettre lors du rendez-vous d'ouverture de la succession :

#### CONCERNANT LE DÉFUNT

- Original** de l'acte de décès du défunt (*doit être transmis préalablement au rendez-vous d'ouverture de succession par voie postale ou remise en mains propres*)
- Livret de famille de la personne décédée, le cas échéant (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Copie de la carte d'identité ou passeport du défunt
- Copie authentique du contrat de mariage du défunt, le cas échéant
- Copie du jugement de séparation de corps ou de divorce éventuel le cas échéant
- Testament, ou nom et adresse de la personne qui en serait le dépositaire
- Copie de la donation entre époux, le cas échéant
- Copie de la carte vitale ou numéro de sécurité sociale

#### CONCERNANT CHACUN DES HÉRITIERS ET LEGATAIRES PRÉSUMÉS

- Fiche de renseignement d'état civil ci-jointe dûment complétée,
- Copie de la carte d'identité ou passeport,
- Livret de famille le cas échéant,
- Copie authentique de leur contrat de mariage le cas échéant,
- Copie du jugement de séparation de corps ou de divorce éventuel le cas échéant,
- Copie du jugement de mise sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice et coordonnées des mandataires judiciaires *ad hoc* le cas échéant.
- Copie de la carte d'invalidité le cas échéant,
- Relevé d'identité bancaire personnel et signé de leur main.

#### DONATIONS / REPRISES ET RECOMPENSES

- Copie des donations antérieures (*donation entre vifs, donation-partage en avancement de part successorale ou hors part successorale*) effectuées par la personne décédée ou à défaut date de l'acte donation, nom du Notaire, montant, bénéficiaire.
- Copie des déclarations fiscales de dons manuels / exceptionnels effectuées par la personne décédée ou à défaut date d'enregistrement, montant, bénéficiaire.

- Renseignements concernant l'aliénation, pendant le mariage, de bien ayant pu appartenir au défunt ou à son conjoint, à titre de bien propre (*lui venant par succession, donation ou autre à titre gratuit*)
- Renseignements quant aux biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation

#### **ACTIF**

- Derniers relevés de compte et numéros du ou des comptes bancaires et livrets et adresses des banques ou établissements financiers au nom du défunt et/ou du conjoint.
- Contrats d'assurance-vie et coordonnées des compagnies d'assurance-vie au nom du défunt et/ou du conjoint (*numéro du contrat et date de souscription, copies de tous documents concernant le contrat*),
- Tous les documents sur retraites, pensions et salaires servis au défunt (*portant indication du nom et de l'adresser de l'organisme ainsi que du numéro d'identification du retraité*)
- Polices d'assurances couvrant les risques de vols de bijoux, d'objet d'art ou de collection,
- Carte grise du ou des véhicules (*voiture, caravane, bateau, etc.*) et **avis de valeur** (*établi par un concessionnaire de la marque du véhicule qui tiendra compte du kilométrage, de l'état général, et des éventuelles réparations à prévoir, soit cotation Argus*) au nom du défunt et/ou du conjoint.
- Identification de la mutuelle, numéro d'identification mutuelle et dernier relevé de remboursement.

#### Renseignements concernant les biens immobiliers :

- Copies d'actes constituant les titres de propriété (*attestation de propriété dressée au décès des parents, ventes, échanges, partages, licitation, procès-verbal de remembrement, procès-verbal d'adjudication ...*)

#### **Si ces actes ont été signés en l'Etude mentionner seulement leur date et le Notaire.**

- Etat locatif des immeubles : coordonnées du gestionnaire des locations, copie de chacun des baux et du dernier relevé de gestion. A défaut information sur un éventuel bail verbal.
- Le Cas échéant : Noms et adresses des syndicats de copropriété, gérants, président d'ASL, copie du dernier appel de fonds reçu
- En cas d'absence de projet de vente des biens immobiliers dépendants de la succession : Evaluation de chacun des immeubles, réalisée par un professionnel : soit 2 ou 3 avis d'agences immobilières, soit 1 avis d'un expert immobilier.

#### **Pensez à demander des devis.**

#### Renseignements concernant les sociétés :

- Coordonnées de l'expert-comptable
- Statuts à jour de la société et extrait K-bis
- Nombre de parts détenues par le défunt (et/ou son conjoint) dans la société et leur valeur réelle au jour du décès (*informations fournies par votre comptable*)
- Si le défunt était associé salarié, montant de son salaire mensuel
- Montant des dividendes restant à percevoir au jour du décès
- Montant du compte courant du défunt (et/ou son conjoint),

#### Renseignements relatifs à un fonds de commerce (consulter expert-comptable si nécessaire) :

- Coordonnées de l'expert-comptable

- Acte d'acquisition
- Numéro d'immatriculation (registre du commerce, registre des métiers – joindre l'extrait),
- Numéro d'immatriculation à l'I.N.S.E.E.
- Polices d'assurances
- Bail des locaux
- Chiffre d'affaires et bénéfices commerciaux des 3 dernières années
- Contrat de mise en location gérance
- Inventaire du matériel (détaillé et estimé article par article)
- Inventaire des marchandises au jour du décès

#### PASSIF

- Tous renseignements concernant les dettes du défunt et factures acquittées après le décès pour une dépense antérieure au décès : factures, eau, gaz, électricité, frais de dernière maladie, charges de copropriété etc., même réglées depuis le décès
- Facture des frais funéraires,
- Facture des frais de dernières maladies,
- Avis d'impôts locaux (*taxes foncières, taxe d'habitation*) de l'année en cours ou à défaut, ceux de l'année précédente
- Avis d'imposition au titre de l'impôt sur le revenu et de l'I.F.I. le cas échéant,
- Engagement de caution
- Emprunt : coordonnées du prêteur (*coordonnées de l'établissement prêteur, du créancier, copie de l'offre de prêt*)
- Aides sociales : Tous renseignements (*relevé de situation – décision administrative*) relatifs aux éventuelles prestations de dépendance, allocation personnalisée d'autonomie / logement (*APA / APL*), aide sociale quelconque (*aide invalidité, revenu minimum d'insertion, revenu minimum d'activité...*).

#### PROVISION SUR FRAIS

Une provision sur frais d'un montant de **500,00 euros**, sera à verser lors de la remise des pièces, par tout moyen à votre convenance (virement, carte bancaire, ou chèque libellé à l'ordre de « *Notaires Conseils Associés* ») pour permettre d'ouvrir un compte d'administration au nom de la succession en notre comptabilité et pour couvrir le coût des pièces préalables.

*(Précision étant ici faite que cette provision viendra en déduction du montant total des frais d'actes de succession et opérations de liquidation et partage).*

**Vous trouverez ci-dessous les coordonnées bancaires de l'Etude :**

|             |  |
|-------------|--|
| <b>RIB</b>  | <b>Caisse des Dépôts et Consignation</b> |
| <b>IBAN</b> | <b>FR95 4003 1000 0100 0017 0251 E26</b> |
| <b>BIC</b>  | <b>CDCG FR PP</b>                        |

